COMMUNE DE LA TOUR



Recherche un locataire-gérant pour la reprise de son auberge communale

« Le Relais de Roussillon »

Située à 45 km de Nice sur la route des stations de ski

Les locaux de plain-pied comprennent :

- une cuisine équipée avec un four à pizza
- une entrée Bar (licence 3)
- deux salles de restauration pouvant accueillir 40 et 50 couverts respectivement
- deux locaux de stockage
- une terrasse

pour une surface totale d'environ 400 m².

Un vaste parking, un court de tennis, un jardin d'enfants et un jeu de boules sont situés à proximité de l'Auberge.

L'exploitant devra assurer le service de la cantine pendant les périodes scolaires pour environ 35 enfants. Le jour de fermeture hebdomadaire est donc le mercredi en période scolaire.

La Mairie demande que l'exploitant inclue dans son offre l'accueil de groupes, de banquets, d'événements familiaux et d'entreprise et le service traiteur pour diverses fêtes villageoises.

Le loyer mensuel est fixé à 700 € (660 € + 40 € de licence)

Un logement de trois pièces situé à proximité peut être mis à disposition avec un loyer mensuel préférentiel de 400 €.

L'exploitation est prévue dans le cadre d'un bail dérogatoire de 12 mois qui peut être renouvelé deux fois maximum, éventuellement suivi d'un bail commercial.

Les candidatures, sous pli cacheté, ou par mail, incluant la présentation de votre projet et CV, sont à remettre au plus tard le lundi 30 mai 2022 à 12 heures à

Mairie de La Tour 6, Grande Place 06420 LA TOUR secretariat@mairielatour.org

Pour tout renseignement et visite, merci de contacter : Mme Nadine Tagliaferri : 06.71.96.25 .77 Mme Nicole Daniel : 06.09.78.36.53 Règlement détaillé de la consultation sur demande :

Secretariat@mairielatour.org